

## La convention IDA va moderniser le système

Chaque année, des milliers d'assurés se plaignent de la lenteur des délais de remboursement des assurances. Le secteur automobile représente à lui seul 47,2 milliards de dinars de remboursement pour les sinistrés de cette catégorie, a affirmé, hier à Alger, Brahim-Djamel Kassali, président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et réassurance. Invité du Forum d'El Moudjahid pour débattre des questions économiques, notamment du secteur des assurances, ce responsable n'a pas manqué de donner plusieurs explications portant sur le sujet. «La raison principale pour laquelle il y a eu autant de lenteur dans les délais de remboursement des assurances automobiles, c'est parce que dans les traitements des dossiers des clients il y a des procédures de recours des compagnies d'assurance elles-mêmes. On rembourse les dommages et collisions par seuil et degré divers selon les cas, et le reste c'est à l'assurance de l'autre client coupable du dommage de nous rembourser. Une

manière d'établir la responsabilité civile de l'assuré», a-t-il souligné. Pour pouvoir rembourser directement le client et ce de manière intégrale, depuis juin 2016 les 24 compagnies d'assurance exerçant à travers tout le territoire national, publiques ou privées, ont adopté de nouvelles mesures d'assouplissement des conditions de remboursement des assurés automobiles. Désormais, le délai d'attente pour les assurés qui ont une facture de remboursement inférieure à 150 000 DA a été réduit à 45 jours seulement, et à 60 jours pour ceux dont la somme de remboursement dépasse les 150 000 DA. Ces allègements seront encore améliorés par l'entrée en vigueur, fin 2017, de la convention IDA. Un nouveau système d'indemnisation directe du citoyen assuré. Toujours selon le président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et réassurance, une fois mise en œuvre cette convention moderne révolutionnera la qualité des conditions de remboursement. «Cette convention qui est

en étude au niveau de la commission des supervision des assurances, permettra d'indemniser directement le client. Le reste s'effectuera de manière interne entre les compagnies d'assurance. Par conséquent les assurés seront plus satisfaits au niveau du temps et des délais», a-t-il indiqué. A propos des recours n'ayant pas été remboursés jusqu'à présent pour la période avant juin 2016, M. Kassali, a déclaré que 78 000 dossiers de recours ont été réglés entre la période de 2010 jusqu'à 2012. Pour 2013 et 2014, un avenant a été mis en place pour solutionner le reste. Sur ce point, il a rassuré que tous les remboursements s'effectueront quel que soit le nombre. Pour rappel, compte tenu du nombre considérable de déclarations qu'enregistre l'ensemble des compagnies d'assurance, il est loin d'être évident à tout gérer en peu de temps. Chaque année, 1 million de déclarations de sinistre automobile sont déposées auprès des agences d'assurance, a poursuivi

M. Kassali. Par ailleurs, pour ce qui est des autres domaines couverts par les assurances, celui de l'assistance est de près le plus à même de faire progresser le secteur, selon le même responsable. Les assurances sur les risques personnels ont été en augmentation ces dernières années. «Ce sont les assurances des personnes qui ont même tiré le secteur du marché. Décès et accidents avec 31%, les maladies avec 5%, 27 % du côté des assurances voyages, les services d'assistance représentent globalement 8 % du marché. Ce qui équivaut à 10,1 milliards de dinars du chiffre d'affaires pour fin 2015», a-t-il ajouté.

### Création prochaine d'une plateforme de gestion informatisée

En vue d'adapter au mieux les textes de loi à la réalité du marché des assurances, le projet de créer prochainement une plateforme de gestion informatisée est en cours, a annoncé M.

Kassali. Toutes les succursales existant dans les différentes régions seront dotées de ce système de digitalisation de l'administration des assurances. «Cela va désengorger le flux de clients sur les agences ainsi que la pression exercée sur les agents d'assurance. En termes plus simples, au lieu que le client attende le retour de son dossier en papier déposé, le même envoyé aux autres compagnies, celui-ci n'a qu'à se faire rembourser puisque on scannera directement dans la plateforme de gestion», a-t-il fait savoir. Pour conclure, le président de l'Union nationale des sociétés d'assurance et de réassurance n'a pas manqué de rappeler que son secteur est, de fait, un véritable investisseur institutionnel vis-à-vis de l'économie nationale. Avec 207 milliards de placements financiers, ce dernier relève d'un grand apport pour la bonne santé financière des caisses de l'Etat, notamment en ces périodes de crise.

Yacine Djadel